

Paris, le 20 mai 2020

Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

Séance du mercredi 20 mai 2020

## PROJET DE RÉSOLUTION N°1

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD DE  
CONSORTIUM POUR LA REALISATION DU PROJET  
« INITIATIVE D'EXCELLENCE UNIVERSITE PARIS 2019 »**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 1<sup>er</sup>, 21 et 28 de l'annexe au décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

**Décide, en un article unique :**

De donner tous pouvoirs à l'Administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques aux fins de :

- signer l'accord de consortium pour la réalisation du projet « Initiative d'Excellence Université Paris 2019 », dont les termes et conditions ont été présentés aux membres du Conseil, et plus généralement toute documentation nécessaire à la prise d'effet de cette convention ;
- faire le nécessaire pour en assurer la bonne exécution pendant toute la durée de la convention.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 22 voix pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés.**

Olivier Duhamel  
Président de la Fondation nationale des sciences politiques



Paris, le 20 mai 2020

Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques

Séance du mercredi 20 mai 2020

**PROJET DE RÉSOLUTION N°2  
APPROBATION DES COMPTES 2019**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

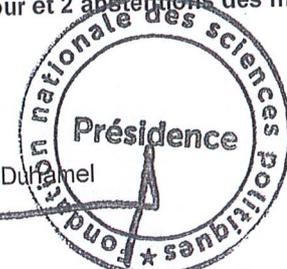
Vu l'annexe au décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 21 et 28 ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques.

**Article 1er :** Approuve, après avoir entendu la lecture du rapport général du commissaire aux comptes, les comptes annuels de l'exercice 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

**Article 2 :** Décide d'affecter l'excédent de 3 989 528 euros à la réserve facultative.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 22 voix pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés.

 Olivier Duhamel  
  
Président de la Fondation nationale des sciences politiques